

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 10 JANVIER 2022, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
 - 1.1 Séances tenues à huis clos par visioconférence
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 décembre 2021
 - 5.3 Renouvellement de l'assurance municipale pour l'année 2022
 - 5.4 Demandes de subvention au programme Emplois d'été Canada
 - 5.5 Augmentations salariales pour l'année 2022
 - 5.6 Adoption de l'organigramme municipal 2022
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 6.1 Demandes de subvention pour la Fête de la pêche et Plaisirs d'hiver
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Démission de pompiers en probation
 - 7.2 Nominations au sein du service de sécurité incendie
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Libération de la retenue finale des travaux de réfection du chemin Gilbert
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Liste des permis de construction émis en décembre 2021
 - 10.2 Demande de dérogations mineure relative à la largeur maximale d'un bâtiment principal au 126 chemin de la Montagne-Cachée, lot 6 433 041
 - 10.3 Demandes de permis de construction dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 10.4 Nomination d'un commissaire au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
11. VARIA
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d'Eastman tenue le 10 janvier 2022 à 19 h 10 par visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette visioconférence, la mairesse Nathalie Lemaire ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald, Maurice Séguin et Charles Simard.

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet qui agit en tant que secrétaire d'assemblée. La mairesse ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 :10. Elle profite de l'occasion pour souhaiter une bonne année 2022 à toutes les citoyennes et tous les citoyens d'Eastman.

**Résolution
2022-01-01**

1.1 Séances tenues à huis clos par visioconférence

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

ATTENDU QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

ATTENDU QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par visioconférence.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

DE confirmer que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

DE publiciser la séance dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables, sur le site web de la Municipalité www.eastman.quebec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-01-02**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 avec l'ajout du point suivant :

10.5 Avis de motion visant à modifier le *Règlement de lotissement no 2012-09* afin de prohiber toute opération cadastrale relative à une rue ou un chemin, prévue dans un paysage naturel d'intérêt supérieur tel que cartographié sur le plan de zonage faisant partie intégrante du *Règlement de zonage n° 2012-08*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-01-03**

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D' les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance de consultation publique du 6 décembre 2021 ainsi que des séances extraordinaires du 22 décembre 2021 avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de correspondances reçues entre le 27 novembre et le 4 janvier 2022.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture en faisant la demande par courriel à info@eastman.quebec.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

La mairesse confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 décembre 2021

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 31 décembre 2021 pour un montant totalisant 539 579,02 \$ et comprenant notamment le paiement du 2^e versement des services de la Sûreté du Québec au montant de 227 451,00 \$. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

**Résolution
2022-01-04**

5.3 Renouvellement de l'assurance municipale pour l'année 2022

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE renouveler la police d'assurance municipale pour l'année 2022 avec le Groupe Ultima inc., le tout pour un montant total de 77 413,18 \$ toutes taxes comprises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-01-05**

5.4 Demandes de subvention au programme Emplois d'été Canada

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D'autoriser le dépôt de demandes de subvention au programme Emplois d'été Canada pour l'embauche de cinq (5) animateurs, un accompagnateur et un coordonnateur pour le camp de jour 2022 ainsi qu'un employé à l'environnement et un employé aux parcs;

ET D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer tous documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-01-06**

5.5 Augmentations salariales pour l'année 2022

ATTENDU la Politique de direction des ressources humaines en vigueur;

ATTENDU la recommandation de la direction générale de procéder à des augmentations salariales (changement d'échelons) pour certains employés municipaux ayant démontré un excellent rendement au cours de l'année 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE confirmer les augmentations salariales de certains employés municipaux conformément à la recommandation de la direction générale, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022;

ET D'accorder une augmentation salariale de 4,70 %, représentant l'Indice des prix à la consommation (IPC) au 31 octobre 2021, à l'ensemble des employés municipaux selon la Politique de direction des ressources humaines 2020-2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-01-07**

5.6 Adoption de l'organigramme municipal 2022

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin

D'adopter [l'organigramme municipal 2022](#) joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. LOISIRS, CULTURE TOURISME

**Résolution
2022-01-08**

6.1 Demandes de subvention pour la Fête de la pêche et Plaisirs d'hiver

Il est proposé par la mairesse Nathalie Lemaire

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les demandes de soutien financier au Programme Pêche en herbe de la Fondation de la Faune du Québec et au Programme de soutien à l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la Fête de la pêche 2022 et les Plaisirs d'hiver 2022;

ET DE confirmer que les plans d'eau sont accessibles gratuitement à tous les pêcheurs durant l'intégralité de la saison de pêche de l'espèce introduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2022-01-09

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Démission de pompiers en probation

ATTENDU la démission de deux (2) pompiers en probation au service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

DE retirer les noms de Benoit Talbot et de Félix Bachand de la liste du service de sécurité incendie de la Municipalité d'Eastman en date du 1^{er} décembre 2021, et ce, tel que recommandé par le directeur du service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2022-01-010

7.2 Nominations au sein du service de sécurité incendie

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie de procéder à la nomination de lieutenants au sein du service;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin

DE nommer M. Noel Simard au poste de lieutenant à la sécurité CNESST aux interventions incendie;

ET DE nommer M. David Gagnon au poste de lieutenant du service de sécurité incendie, et ce, selon les conditions de travail fixées annuellement par le Conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2022-01-011

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

8.1 Libération de la retenue finale des travaux de réfection du chemin Gilbert

ATTENDU la fin et l'acceptation des travaux de réfection du chemin Gilbert;

ATTENDU la recommandation de paiement de St-Georges Structures et Civil datée du 4 décembre 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser la libération de la retenue finale des travaux de réfection du chemin Gilbert, conformément à la facture no F-7480 de Grondin Excavation inc., au montant de 32 626,23 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en décembre 2021

Le conseil prend acte.

Résolution
2022-01-012

10.2 Demande de dérogations mineure relative à la largeur maximale d'un bâtiment principal au 126 chemin de la Montagne-Cachée, lot 6 433 041

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant la largeur d'un bâtiment principal de type résidentiel;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7.1 du *Règlement de zonage 2012-08*, la largeur maximale d'un bâtiment principal résidentiel est de 25 mètres;

ATTENDU QUE les requérants désirent pouvoir construire une résidence d'une largeur de 30,1 mètres, ce qui constitue donc une dérogation de 5,1 mètres audit article 7.1;

ATTENDU la recommandation formulée par le CCU en regard de ce dossier;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le préjudice sérieux n'a pas été démontré, ni l'impossibilité de se conformer;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

DE REFUSER d'accorder la dérogation mineure telle que demandée pour la largeur d'un bâtiment principal projeté au 126 chemin de la Montagne-Cachée (lot 6 433 041).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2022-01-013**

10.3 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 15 décembre 2021;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU les recommandations formulées par le CCU en regard de ces dossiers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin;

D'approuver, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- La construction d'une résidence au 1027 chemin des Diligences, sur le lot 5 832 595;
- La construction d'un garage au 71 chemin du Pic-de-l'Ours, sur le lot 6 406 264;
- La construction d'un gîte en forêt sur le lot 5 725 800;
- La construction d'un gîte en forêt sur le lot 5 725 810;
- La construction d'un gîte en forêt sur le lot 5 725 811;
- La construction d'un gîte en forêt sur le lot 5 725 812;
- La construction d'un gîte en forêt sur le lot 5 725 813;
- La construction d'un gîte en forêt sur le lot 5 725 814;
- La construction d'un gîte en forêt sur le lot 5 725 815;
- La construction d'un gîte en forêt sur le lot 5 725 816;
- La construction d'un gîte en forêt sur le lot 5 725 820;
- La construction d'un gîte en forêt sur le lot 5 725 823;
- La construction d'un gîte en forêt sur le lot 5 725 827;
- La construction d'un gîte en forêt sur le lot 5 725 828;
- La construction d'une résidence au 5 rue de la Renaissance, lot 4 379 668;
- La construction d'une résidence au 34 chemin du Mousqueton, lot 3 353 371;
- La construction d'une remise au 854 chemin des Diligences, lot 6 335 130;
- La modification d'une résidence au 141 chemin du Lac d'Argent, lot 2 239 833.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.4 Nomination d'un commissaire au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

ATTENDU la vacance d'un poste au sein du CCU;

ATTENDU QU'en vertu du règlement municipal no. 2002-02 et ses amendements, le conseil doit procéder, par voie de résolution, à la nomination des commissaires au CCU;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald;

DE nommer M. Pierre Boutin à titre de commissaire au CCU et ce, du 10 janvier au 1^{er} mai 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.5 Avis de motion visant à modifier le *Règlement de lotissement no 2012-09* afin de prohiber toute opération cadastrale relative à une rue ou un chemin, prévue dans un paysage naturel d'intérêt supérieur tel que cartographié sur le plan de zonage faisant partie intégrante du *Règlement de zonage no 2012-08*

Avis de motion est donné par le conseiller Patrick McDonald qu'il sera présenté pour étude et adoption à une séance du conseil subséquente, un projet d'amendement visant à modifier le *Règlement de lotissement no 2012-09* afin de prohiber toutes opérations cadastrales relatives à une rue ou un chemin, prévues dans un paysage naturel d'intérêt supérieur tel que cartographié sur le plan de zonage faisant partie intégrante du *Règlement de zonage n° 2012-08*.

11. VARIA

La mairesse informe les citoyens de sujets divers et des différentes activités se déroulant dans la Municipalité à savoir :

- Inscriptions aux loisirs intermunicipaux;
- Concours de décor de Noël;
- Visite du Père-Noël à Eastman, le 12 décembre 2021;
- Défi château de neige du 10 janvier au 14 mars 2022;
- Plaisirs d'hiver en février 2022;
- Activités hivernales : Ski alpin au Mont Orford, ski de fond sur la piste de la Municipalité, patinage libre et hockey libre;
- Cours de patinage aux loisirs intermunicipaux;
- Remboursement des accès aux parcs nationaux;
- Nouveau biblio-thème sur le cirque et trousse coco, disponibles à la bibliothèque de la Municipalité;
- Disponibilité de la mairesse pour répondre aux questions du public : maresse@eastman.quebec .

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la présentation à huis clos en visioconférence de la séance du Conseil, les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par courriel. Le directeur général et greffier-trésorier informe le Conseil qu'il a reçu trois questions. Ce dernier les lit celles-ci afin que le Conseil puisse y répondre :

- Claude Desautels : Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) et Règlement de contrôle intérimaire (RCI);
- Michèle Desrocher : Réfection du Chemin du Lac-d'Argent;
- Christine Lavoie : Réfection du Chemin du Lac-d'Argent.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Carol Boivin propose de lever la séance du conseil à 20h01.

Nathalie Lemaire
Mairesse

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».